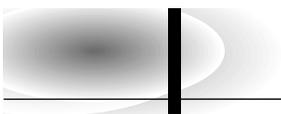


Mot du comité exécutif
de la Fédération nationale
des enseignantes et des enseignants
du Québec (CSN)



Madame Claudette Carboneau, présidente de la CSN,
Monsieur Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal-Métropolitain,
Délégué-es,

Au nom du comité exécutif, je veux d'abord souhaiter la bienvenue à vous toutes et tous, délégué-es au conseil fédéral, et en particulier aux nouvelles et nouveaux délégués. La tenue du présent conseil intervient à un moment peu habituel. En effet, nous avons été, en décembre, dans l'obligation de le reporter à deux reprises compte tenu des négociations et des mouvements de grève qui se déroulaient dans le secteur public et qui touchaient une large part des membres de la fédération.

Pour rencontrer l'ensemble de nos obligations, nous avons décidé, malgré la tenue au même moment du conseil confédéral de la CSN, de ne pas reporter une fois de plus la tenue du conseil, préférant le réduire à une journée et demie et siéger en continuité avec le conseil confédéral, auquel certains membres du comité exécutif de la fédération participeront cet après-midi.

Le présent mot de bienvenue portera essentiellement sur la conjoncture provinciale au lendemain du coup de force du gouvernement Charest pour mettre fin à la négociation dans le secteur public. Mais auparavant, nous aimerions souligner le travail de deux de nos syndicats qui, à leur façon, témoignent de celui qui s'effectue dans les autres regroupements de la fédération.

Dans les universités s'est amorcé un nouveau cycle de négociation pour les chargé-es de cours et, en début de parcours, le Syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec (SCCUQ) à Montréal a conclu à la fin de l'automne une entente qui assure pour l'ensemble de ses membres un rattrapage salarial de 12,5 % sur trois ans, qui sera bonifié selon les paramètres du secteur public. L'entente permet aussi d'améliorer le programme de primes de départ à la retraite et, par le biais des projets d'intégration, l'université reconnaît l'expertise des chargé-es de cours sur le plan de la recherche, fait peu commun. Cette entente constituera certainement un levier pour les prochains rendez-vous de négociation dans les universités.

Nous voulons aussi saluer la conclusion de la bataille engagée par le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Saint-Sacrement de Terrebonne qui, après avoir exercé quelques journées de grève, s'est retrouvé en lock-out et qui a dû faire face à des attaques importantes concernant la tâche. Les membres du syndicat ont résisté et ont obtenu une entente qui a amené le collège à retirer ses objectifs de minutage et à consentir à des améliorations, entre autres, sur le plan des assurances. Cette bataille est d'autant plus cruciale qu'elle survient dans une période de forte polarisation, dans plusieurs institutions d'enseignement privées, justement autour des enjeux sur la tâche enseignante.

Du côté des cégeps, c'est de manière unanime que les syndicats de la FNEEQ ont condamné l'imposition par le gouvernement d'un décret portant sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du secteur public, de même que l'attitude odieuse et perverse qu'il a adoptée pour imposer ses termes à la négociation. Les syndicats des autres fédérations de la CSN en ont fait autant les 19 et 20 décembre dernier.

La fin brutale imposée aux négociations par le gouvernement constitue de l'avis de tous une attaque frontale contre le secteur public et contre les organisations syndicales. Au-delà du déni du droit de négocier, le décret consacre aussi la volonté de Jean Charest d'affaiblir les syndicats, en toute conformité avec sa politique néolibérale du « moins d'État et plus de privé ».

L'organisation la plus visée est celle qui lui résiste le plus : la CSN. En effet, le gouvernement n'a pas rendu accessibles à la plus grande fédération, la Fédération de la santé et des services sociaux, les offres faites aux autres organisations syndicales du secteur de la santé. Dès lors, la FSSS s'est vu non seulement imposer les salaires, à l'instar de tout le secteur public, mais également les aspects sectoriels.

De son côté, la FNEEQ a été placée devant une situation impossible. L'entente concernant les dispositions sectorielles a été signée sous la menace du décret qui aurait aggravé davantage la situation des enseignantes et des enseignants dans les collèges. Pour l'enseignement collégial, cela se traduit notamment par une fermeture complète du ministère à reconnaître l'alourdissement de la tâche et un recul des droits des salarié-es à statut précaire à l'obtention de postes. Le résultat n'offre aucun avantage concret aux cégeps en difficulté dans les régions. De plus, il faudra composer avec les incidences dangereuses sur la vie syndicale des nouvelles règles en matière de partage des frais d'arbitrage et avec les lourdes menaces qui pèsent dorénavant sur tout moyen de pression concerté que nous voudrions mettre en place.

Ce décret est en continuité avec toutes les attaques faites par le gouvernement depuis le début de son mandat. Mais ce qui est inquiétant aussi, c'est qu'il fait écho à des gestes semblables posés par d'autres gouvernements ailleurs dans l'État canadien. En effet, il faut se rappeler qu'en Colombie-Britannique, c'est une loi spéciale qui a contraint le mouvement syndical enseignant à retourner au travail. Il faut aussi se souvenir de l'attitude du gouvernement provincial de Terre-Neuve, qui a décrété les conditions de travail du secteur public en forçant une réduction du personnel de 10 %.

Le décret de Jean Charest n'a rien réglé des principaux enjeux soulevés par nos demandes. C'est pourquoi il doit d'abord être dénoncé pour ce qu'il est : un coup de force pur et simple, antidémocratique, dirigiste et indigne d'un gouvernement moderne. La sape des services publics, dont le décret est une pièce maîtresse, appelle une opposition sans relâche.

Il faudra prendre le temps de bien définir les voies de la riposte et de bien choisir nos moyens, mais la première étape du combat à mener est sans doute de partager avec les membres l'analyse de la situation, pour mieux canaliser ensuite la mobilisation en vue de contrer l'œuvre de démolition de ce gouvernement.

Obtenir à nouveau le droit de négocier ne peut se faire qu'à partir d'un programme qui tente de répondre à l'ensemble des besoins de l'enseignement collégial. C'est de cette manière que nous pourrons reconquérir non seulement les droits syndicaux, mais redonner aux principes démocratiques toute la place qu'ils doivent avoir au Québec.

Les enseignantes et les enseignants de cégeps n'attendront pas 2010 pour engager le combat. C'est maintenant que nous devons engager le prochain cycle de mobilisation qui doit nous conduire à la pleine reconnaissance du travail des enseignants, que la fonction professionnelle place en toute première ligne dans les établissements d'enseignement. C'est l'engagement que nous prenons aujourd'hui.

Le regroupement cégep ne pourra, à lui seul, enrayer la machine néolibérale de l'actuel gouvernement du Québec. Il faudra non seulement élargir le front d'opposition à toutes les organisations syndicales et sociales, mais aussi renforcer le front politique car c'est en grande partie sur ce plan que l'avenir des services publics va se jouer.

En effet, la loi 142 est partie intégrante d'une stratégie plus large qui vise à mettre en place toute une série de mesures qui remet en question les conquêtes sociales au Québec, à différents volets du rôle de l'État. Il est à ce propos révoltant de constater que le nouveau chef du Parti québécois, loin de saisir l'occasion de s'inscrire en faux contre le projet néolibéral et contre cette façon de gouverner, s'est refusé à s'engager à ouvrir les conventions collectives après les élections.

Le secteur de la santé va vivre dans les prochains mois le prochain épisode de cette saga, alors que le gouvernement Charest devra décider du sort qu'il réserve au jugement de la Cour suprême du Canada sur l'affaire Chaoulli. Parmi les remises en question qui frappent au cœur des services publics, il y a la pression accrue vers la privatisation des soins de santé. La Cour suprême a jugé que la législation québécoise en assurance-maladie portait atteinte à la Charte des droits et des libertés, si bien qu'elle exige du gouvernement qu'il la corrige pour permettre une plus grande ouverture à l'assurance privée. Et le gouvernement de Jean Charest a déjà annoncé sa volonté de se conformer à cette décision !

Nous ne pourrions pas aborder les implications de cette question dans le présent conseil, mais ce n'est que partie remise. La CSN tiendra un conseil confédéral spécial sur cette question en février, en même temps qu'elle présentera une première proposition de mobilisation des membres du secteur public en riposte à la loi 142.

Dans quelques mois, les syndicats de la fédération seront invités à se réunir pour le 27^e congrès de la FNEEQ. Nous y avons déjà prévu une relance des travaux au regard de la vie syndicale; nous aurons certainement à revenir sur la mobilisation sociale et politique qu'une fédération syndicale enseignante comme la nôtre peut assumer dans la prochaine période : c'est la fédération tout entière qui est interpellée par de tels enjeux sociaux.

Le bilan de la négociation et de la mobilisation dans le secteur public reste à faire. Mais on peut, d'ores et déjà, saluer la mobilisation des syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ, qui ont été tenus en haleine pendant 4 ans et demi. Parmi les premiers à se mettre en position de négocier en 2001, nos syndicats ont joué un rôle majeur, plus tard, dans la bataille acharnée, et finalement victorieuse, contre les velléités de changements du réseau collégial portées par l'ancien ministre Pierre Reid. Au printemps 2005, ils ont été parmi les premiers à utiliser des moyens de pression lourds et, cet automne, le regroupement cégep a obtenu un vote de grève historique.

Pour lutter contre le coup de force de Jean Charest, nous savons maintenant pouvoir compter sur l'engagement des syndicats.

On peut aussi relever, dès maintenant, l'impact important de la division syndicale qui s'est opérée durant deux ans dans le mouvement syndical québécois. Le point culminant en fut certainement la fracture du Front commun, alors que la CSQ a décidé de s'en retirer et de tenter un règlement au printemps, dans un cadre stratégique que le cartel de négociation FAC-FEC a repris avec zèle. Cette stratégie a échoué et a constitué un handicap sur le plan de l'unité syndicale en bout de piste, quelle qu'ait pu être la conclusion des choses.

Mais les enjeux de la bataille politique sont trop importants et le mouvement syndical doit poser les gestes nécessaires pour présenter un front unifié contre le gouvernement Charest, ce qui nécessitera quelques clarifications, en particulier avec les autres fédérations syndicales enseignantes de cégeps.

Quelques mots sur la place du présent conseil en lien avec le prochain congrès de la fédération. Comme vous le verrez lors de l'adoption de l'ordre du jour, nous avons dû faire des choix dans les sujets abordés, compte tenu de la réduction de la durée du conseil. Nous avons choisi de concentrer les travaux sur des questions importantes touchant le travail syndical et sur des enjeux en éducation.

Deux sujets que nous voulions traiter le seront plutôt lors du prochain congrès. Sur le plan international, la FNEEQ a participé à plusieurs activités l'automne dernier : le Sommet des peuples des Amériques en Argentine, la Conférence sur l'éducation et l'emploi de l'OCDE, le Colloque sur l'enseignement supérieur de l'Internationale de l'éducation. Bientôt, 45 personnes en provenance de 10 cégeps et de 2 universités de la FNEEQ partiront au Venezuela pour participer au 6^e Forum social mondial. Nous ferons rapport de l'ensemble de ces activités internationales au prochain congrès, en saisissant l'occasion pour faire le point sur la conjoncture internationale, actuellement marquée en éducation par la poursuite des discussions sur des accords commerciaux.

Par ailleurs, les transferts fédéraux en éducation postsecondaire feront également partie des discussions importantes au congrès, puisque des développements de ce côté surviendront inévitablement à la suite des élections fédérales. L'enjeu de cette bataille est important : il concerne l'avenir réservé aux collèges et aux universités du Québec et du Canada. En ce sens, on doit noter que les annonces de Paul Martin à ce sujet constituent une véritable déclaration de guerre aux provinces et aux réseaux publics d'éducation.

En terminant, nous voulons dédier le présent conseil à la solidarité des salarié-es du secteur public du Québec et vous soumettre une déclaration qui constitue le premier moment de la bataille que veut engager la CSN à la suite des décrets décidés par le gouvernement Charest pour mettre fin à la négociation. Cette déclaration, adaptée pour le présent conseil, correspond à celle qui circulera dans tous les syndicats du secteur public comme déclaration et engagement solennel des assemblées. Parce que nous croyons que ça concerne l'ensemble des membres des syndicats de la FNEEQ, nous vous la soumettons afin que nous puissions tous ensemble et sans délai lancer un signal politique sans équivoque de mobilisation !

Délégué-es,

Bons débats et vive la FNEEQ (CSN).

Merci !